

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03266

Numéro SIREN : 809 708 266

Nom ou dénomination : 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt 62689

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R062689

N° GESTION : 2015B03266

N° SIREN : 809708266

DENOMINATION : 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

ADRESSE : 71 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2020

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Démission de président du conseil d'administration

17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 13.855.206 €
Siège social : 71 rue de la Victoire – 75009 Paris
809 708 266 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DU 2B FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-huit février,
A treize heures trente.

Le Comité d'administration de la Société s'est réuni sur convocation de son Président, conformément à l'article 11.4 (e) des statuts de la Société.

Sont présents ou représentés :

- La société Newen Studios, représentée par son Président la société Télévision Française 1, représentée par Monsieur Philippe Denery,
- Monsieur Benoit Thevenet,
- Madame Anna Pugacewicz,
- Monsieur Romaln Bessi,
- La société Newen, représentée par Madame Bibiane Godfroid.

Le Comité d'administration est présidé par Monsieur Philippe Denery, représentant la société Newen Studios, Président de la Société, conformément à l'article 11.4 (d) des statuts de la Société.

Le Président constate qu'au moins la moitié des membres du Comité d'administration sont présents ou représentés, que le quorum prévu par les statuts étant atteint et qu'en conséquence le Comité d'administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Comité d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission de la société Newen Studios de ses fonctions de Président de la Société et nomination, en remplacement, de la société Newen qualité de Président de la Société ; pouvoirs et rémunération ;*
- *Démission de la société Newen Studios de ses fonctions de Président du Comité d'administration de la Société et nomination, en remplacement, de la société Newen qualité de Président du Comité d'administration de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

1. Démission de la société Newen Studios de ses fonctions de Président de la Société et nomination, en remplacement, de la société Newen qualité de Président de la Société ; pouvoirs et rémunération.

Le Comité d'administration,

Après avoir pris connaissance de la volonté de la société Newen Studios de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat,

Prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de la société Newen Studios de ses fonctions de Président de la Société et la remercie pour les services rendus.

Nomme, conformément aux dispositions de l'article 11.1 (a) des statuts, en remplacement, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La société NEWEN,
société par actions simplifiée au capital de 30.718.113 euros,
ayant son siège social au 71 rue de la Victoire – 75009 Paris,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 505 327 940 RCS Paris,

Conformément aux dispositions de l'article 11.1 (d) des statuts, le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président ne sera pas rémunéré, jusqu'à nouvelle délibération, mais aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Le Président a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Après en avoir délibéré, le Comité d'administration nomme la société Newen en qualité de nouveau Président de la société.

2. Démission de la société Newen Studios de ses fonctions de Président du Comité d'administration de la Société et nomination, en remplacement, de la société Newen qualité de Président du Comité d'administration de la Société.

Le Comité d'administration, en conséquence de ce qui précède et conformément à l'article 11.4 (d) des statuts prend acte que la société Newen, Président de la Société, assumera de droit les fonctions de Président du Comité d'administration.

3. Pouvoirs pour les formalités

Le Comité d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

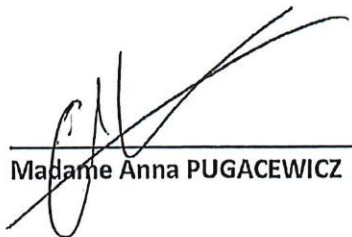
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les membres du Comité d'administration présents ou représentés.



NEWEN STUDIOS
Représentée par Monsieur Philippe DENERY



Monsieur Benoit THEVENET



Madame Anna PUGACEWICZ



Monsieur Romain BESSI



NEWEN
Représentée par Madame Bibiane GODFROID

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 03-07-2020

N° DE DEPOT : 2020R062689

N° GESTION : 2015B03266

N° SIREN : 809708266

DENOMINATION : 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

ADRESSE : 71 rue de la Victoire 75009 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Démission de membre

17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 13.855.206 €
Siège social : 71 rue de la Victoire – 75009 Paris
809 708 266 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-huit février,
A quatorze heures.

Les associés de la société « 17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS » (ci-après « la Société »), dont les principales caractéristiques sont visées en entête se sont réunis en assemblée générale, dans des locaux situés 20S rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-Les-Moulineaux, sur convocation faite par le Président.

Conformément à l'article 14.5 des statuts, mention est faite de la liste des associés avec le nombre d'actions et de droits de vote :

- La société Newen titulaire de 9.648.040 actions de catégorie O et des droits de vote attachés.
- La société Glika titulaire de de 1.672.702 actions de catégorie O et 4.500 actions de catégorie B et des droits de vote attachés.
- Madame Marina Carrère d'Encausse titulaire de 1.672.702 actions de catégorie O et 4.500 actions de catégorie B et des droits de vote attachés.
- Madame Laurence Darzel titulaire de 1 action de catégorie O et du droit de vote attaché.
- Monsieur Benoit Thevenet titulaire de 4.500 actions de catégorie B et des droits de vote attachés.
- Monsieur Christian Gerin titulaire de 848.261 actions A et des droits de vote attachés.

Soit un total 13.855.206 actions dont 12.993.445 actions de catégorie O, 848.261 actions de catégorie A et 13.500 actions de catégorie B.

L'assemblée générale est présidée par Madame Bibiane Godfroid, représentant la société NEWEN, Président de la Société, conformément à l'article 14.4 (a) des statuts de la Société.

La société Finexsi-Audit, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La société Mazars, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Messieurs Hervé Droguet et Jérôme Hornberger, représentant du Comité social et économique de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions et droits de vote composant le capital social, et qu'en conséquence l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée générale :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- les copies des lettres simples de convocation adressées aux associés,
- les copies des lettres de convocation adressées membres du Comité social et économique,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux commissaire aux comptes,
- le texte des projets des résolutions,
- les statuts de la Société,
- et, plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des associés.

Les associés reconnaissent avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission de la société Newen Studios de ses fonctions de membre du Comité d'administration de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés,

Après avoir pris connaissance de la volonté de la société Newen Studios de démissionner de ses fonctions de membre du Comité d'administration de la Société, avec effet immédiat,

Prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de la société Newen Studios de ses fonctions de de membre du Comité d'administration de la Société et la remercie pour les services rendus.

Décide de ne pas procéder à son remplacement, conformément aux dispositions de l'article 11.4 (a) des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

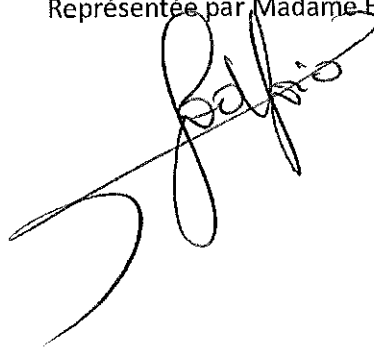
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président.

Le Président

La société NEWEN

Représentée par Madame Bibiane Godfroid

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bibiane Godfroid', written in a cursive style. The signature is positioned below the text identifying the president and the company.